PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

**PROCÈS-VERBAL**

**3 décembre 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l’hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, lundi le 3 décembre 2018, à 20h00.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Présents :** | Le maire : | François Gauthier |
|  |  |  |
|  | Les conseillères : | Carol-Sue Ash |
|  |  | Myriam Cabana |
|  |  | Monique Côté |
|  |  |  |
|  | Les conseillers : | Daniel Bock |
|  |  | Jean-Paul Rouleau |
|  |  | Tommy Desjardins |
|  |  |  |
|  | Directrice générale et secrétaire-trésorière | Chloé Gagnon |

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h01 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Chloé Gagnon, est également présente et agit à titre de secrétaire d’assemblée.

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
2. **Lecture et adoption de l’ordre du jour**

**2018-12#01**

Il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité.

1. **Adoption des procès-verbaux**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre**

**2018-12#02**

Il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l’unanimité.

1. **RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS**
2. **FINANCES ET ADMINISTRATION**

**Approbation des comptes à payer**

**2018-12#03**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que les prélèvements automatiques au montant de 8 356,66 $ et les chèques numéros 9868 à 9918 totalisant un montant de 97 176,10 $ du mois de novembre 2018, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l’unanimité.

**Dépôt des états comparatifs**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal les deux états comparatifs des revenus et des dépenses tel que requis par l’article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

Le premier état présente la comparaison entre les revenus et les dépenses au 30 novembre 2017 par rapport à ceux du 30 novembre 2018. Alors que le deuxième état présente un détail des revenus et des dépenses réalisés au 30 novembre 2018 par rapport aux prévisions budgétaires 2018.

**Calendrier des séances 2019 et du budget 2019**

**2018-12#04**

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2019. Ces séances se tiendront le lundi à la salle municipale et débuteront à 20h :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| * 14 janvier | * 6 mai | * 9 septembre |
| * 4 février | * 3 juin | * 7 octobre |
| * 4 mars | * 8 juillet | * 4 novembre |
| * 1er avril | * 5 août | * 2 décembre |

ET QUE la séance extraordinaire pour l’adoption du budget pour l’année 2019 par le conseil municipal se tiendra lundi le 14 janvier 2019 à la salle municipale et débutera à 19h30

ET QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l’unanimité.

**Ajustement des salaires pour l’année 2019**

**2018-12#05**

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’ajuster les salaires des employés municipaux suivant la hausse de l’inflation;

CONSIDÉRANT la liste des salaires présentée aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu d’ajuster les salaires des employés municipaux pour l’année 2019 selon la liste présentée aux membres du conseil municipal.

Adoptée à l’unanimité.

**Mandat d’audit et préparation du rapport financier**

**2018-12#06**

CONSIDÉRANT QUE l’exercice financier pour l’année en cours se termine le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU’une firme de comptable doit être mandatée pour réaliser l’audit et la préparation du rapport financier pour l’exercice en cours;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Charlebois et Gratton, CPA Inc. au montant de 7 750.00$ pour réaliser ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que le conseil municipal octroi le mandat pour l’audit et la préparation du rapport financiers pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2018 à Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour un montant de 7 750.00$ excluant les taxes applicables selon la soumission reçue.

Adoptée à l’unanimité.

**Mandat reddition de compte TECQ**

**2018-12#07**

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention TECQ 2014-2018 prend fin en 2019;

CONSIDÉRANT QU’une reddition de compte doit être réalisée pour ce programme;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Charlebois et Gratton Inc. pour effectuer ce mandat au tarif horaire allant de 95$ à 135$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu que le conseil municipal octroi le mandat pour réaliser la reddition de compte du programme de subvention TECQ 2014-2018 à la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour un salaire horaire allant de 95$ à 135$.

Adoptée à l’unanimité.

**Reddition de compte – Programme d’aide à la voirie locale, Volet – Projets particuliers d’amélioration**

**2018-12#08**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE la formule de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix approuve les dépenses d’un montant de 14 919.27$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec.

Adoptée à l’unanimité.

**Reddition de compte – Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal 2017-2020**

**2018-12#09**

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre 2017, le ministre des transports, de la mobilité durable et de l’électrification des transports accordait à la Municipalité une subvention de 15 000$ pour des travaux servant entre autres à l’amélioration des rang Procule, Procule Nord, Procule Sud, Sainte-Augustine, Sainte-Madeleine, Thomas, Thomas Ouest et de la montée Aubin;

CONSIDÉRANT QU’à l’heure actuelle, les travaux exécutés conformément aux exigences du ministère sur les rangs susmentionnés totalisent une dépense de 9 763.84$;

CONSIDÉRANT QU’un montant de 6 000$ a déjà été reçu comme premier versement dans le cadre de ce programme pour l’exercice financier 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU’un second montant de 6 000$ est à recevoir pour l’année financière 2018-2019 et qu’un troisième montant de 3 000$ est également à recevoir pour l’année financière 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal approuve la dépense de 9 763.84$ pour les travaux exécutés dans les rangs susmentionnés sur la subvention ci-dessus énumérée de 15 000$ et ce, conformément aux exigences du ministère des transports, de la mobilité durable et de l’électrification des transports.

ET QUE le conseil municipal demande au ministre ce second et ce troisième versement pour la subvention de 2017-2020 puisque cette somme a entièrement été déboursée pour l’amélioration des rangs susmentionnés.

ET QUE les présentes dépenses ont été effectuées sur lesdits rangs dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l’unanimité.

**Renouvellement de l’entente téléphonique pour des conseils juridiques**

**2018-12#10**

CONSIDÉRANT QUE Me Rino Soucy de la firme d’avocats Dufresne Hébert Comeau propose de renouveler l’entente pour les conseils juridiques téléphoniques déjà existante aux mêmes conditions que l’année dernière, soit pour un montant de 400.00$ excluant les taxes applicables, nonobstant le temps y accordé et le nombre d’appels;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire en cas de demande d’avis juridiques écrits, de procès ou autres est de 140$ et ce, pour tous les dossiers juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l’arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CNESST et pour tous les dossiers de droit public administratif;

CONSIDÉRANT QU’aucun frais de déplacement ni d’hébergement ne seront facturés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu que le conseil municipal renouvelle l’entente téléphonique pour des conseils juridiques avec Me Rino Soucy de la firme d’avocats Dufresne Hébert Comeau pour un montant de 400$ pour l’année excluant les taxes applicables.

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption du règlement #1027 sur la gestion contractuelle**

**2018-12#11**

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été donné par madame la conseillère Monique Côté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2018 et qu’un projet de règlement a été déposé au même moment;

CONSIDÉRANT QU’aucune modification n’a été faite ni n’est nécessaire au projet de règlement tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal adopte le règlement #1027 sur la gestion contractuelle pour régir la passation de contrat entre la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix et un tiers tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité.

**Renouvellement de l’adhésion à la FQM**

**2018-12#12**

CONSIDÉRANT QUE l’adhésion de la Municipalité à la FQM prend fin le 31 décembre prochain et que nous avons reçu notre invitation à renouveler cette adhésion;

CONSIDÉRANT QUE les frais d’adhésion pour l’année 2019 s’élèvent à 948,98$ excluant les taxes applicables comprenant la cotisation et l’adhésion au fonds de défense;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre des services aux municipalités adhérentes et qu’il est avantageux pour notre municipalité d’en faire partie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que le conseil municipal renouvèle l’adhésion de la Municipalité à la FQM pour l’année 2019 pour un montant de 948,98$ excluant les taxes applicables.

Adoptée à l’unanimité.

**Programmation de travaux TECQ 2014-2018**

**2018-12#13**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu que la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

ET QUE la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataire de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

ET QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipale et de l’Occupation du territoire;

ET QUE la Municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28$ par habitant par année, soit un total de 140$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;

ET QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ET QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l’unanimité.

**Avis de motion – Modification du règlement SQ-06-002 concernant la sécurité, la paix et l’ordre applicable par la Sureté du Québec**

**2018-12#14**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel Bock à l’effet qu’il sera adopté lors d’une séance subséquente du conseil municipal le règlement SQ-06-002A modifiant le règlement SQ-06-002 concernant la sécurité, la paix et l’ordre applicable par la Sureté du Québec.

Le projet de règlement ayant été remis aux membres du conseil avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.

1. **TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE**

**Demande d’appui du Club Quad et modification de la limite de vitesse au MTQ**

**2018-12#15**

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Petite-Nation demande, par sa résolution 2018-11-1811, à la Municipalité un droit de passage sur la rue Notre-Dame pour avoir accès au commerce du village;

CONSIDÉRANT QUE les quadistes peuvent se stationner au garage municipal Richard Lauzon pour avoir accès aux commerces;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse près du garage municipal est de 90 km/h et que les quadistes ne peuvent circuler sur une route avec cette limite de vitesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que le conseil municipal autorise les quadistes à emprunter la rue Notre-Dame pour leur donner accès aux commerces de la Municipalité.

ET QUE la Municipalité en appuie au Club Quad Petite-Nation demande au Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports de repousser la limite de vitesse de 90 km/h après le garage municipal Richard Lauzon.

Adoptée à l’unanimité.

**Achat d’un véhicule de service**

**2018-12#16**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas d’un véhicule de service pour effectuer les déplacements sur son territoire ou à l’extérieur de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent fournir leur propre véhicule personnel pour effectuer les déplacements, tant au niveau de l’administration que des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l’achat de ce véhicule servira principalement au besoin des travaux publics pour que les employés puissent effectuer les travaux nécessaires sans avoir à se servir de leurs véhicules, mais il servira également aux autres services de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues de Carle Ford, Hawkesbury Ford et Laplante Cadillac Chevrolet Buick GMC de Hawkesbury;

CONSIDÉRANT QUE Carle Ford a soumissionné pour un véhicule F-150 rencontrant les exigences de la Municipalité, pouvant être livré rapidement pour un prix de 41 900,00$ excluant les taxes applicables et incluant quatre (4) pneus d’hiver sur jantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal procède à l’achat d’un véhicule F-150 selon la soumission de Carle Ford au montant de 41 900,00$ excluant les taxes applicables.

ET QUE le montant soit prélevé à même l’excédant de l’exercice financier en cours.

ET QUE le conseil municipal autorise Chloé Gagnon, directrice générale, à signer les documents nécessaires à l’achat de ce véhicule.

Adoptée à l’unanimité.

**Monsieur le conseiller Daniel Bock se retire pour la prochaine résolution.**

**Demande d’autorisation de travaux**

**2018-12#17**

CONSIDÉRANT QUE les Fermes Petite-Nation ont fait une demande pour l’installation d’un ponceau de 18 pouces traversant le rang Sainte-Augustine au niveau du numéro civique 101 pour la déverse du lac;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués avant l’approbation du conseil municipal et que les ingénieurs ne peuvent garantir que les travaux ont été effectués conformément aux normes de construction;

CONSIDÉRANT QU’il serait actuellement plus dommageable de demander le retrait du ponceau et couper l’asphalte neuve installé récemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal demande à Ferme Petite Nation Inc. la signature d’une servitude notariée consentant que tous litiges, préjudices, dommages, etc. découlant de ce ponceau soient aux frais de Ferme Petite Nation Inc.

ET QUE la Municipalité n’est aucunement responsable de toutes conséquences découlant de l’installation de ce ponceau.

ET QUE le conseil municipal autorise Chloé Gagnon, directrice générale, et François Gauthier, maire, à signer les documents nécessaires pour consentir cette servitude.

Adoptée à l’unanimité.

**Monsieur le conseiller Daniel Bock reprend son siège.**

1. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

**Aide financière Club la Paix d’Or**

**2018-12#18**

CONSIDÉRANT QUE le Club la Paix d’Or a fait une demande d’aide financière auprès du conseil municipal pour un montant de 350$ pour les aider dans le financement de leurs activités pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le Club est un lieu de rassemblement pour les gens de la Municipalité et des environs et que les activités permettent à ces personnes de sortir de chez elles et de se divertir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu que le conseil municipal octroi une aide financière de 350$ au Club la Paix d’Or pour les aider dans le financement de leurs activités.

Adoptée à l’unanimité.

**Demande de prêt de salle au Club Quad Petite-Nation**

**2018-12#19**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2018-09#18 accorde le prêt d’une salle communautaire au Club Quad Petite-Nation pour la prochaine année jusqu’en mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad a demandé à ce que la salle communautaire leur soit prêtée jusqu’en décembre 2019 pour leur réunion mensuelle se tenant le deuxième mercredi de chaque mois à 19h30 et pour leur assemblée générale annuelle du 15 septembre 2019 de 10h à midi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que le conseil municipal accorde le prêt d’une salle communautaire au Club Quad Petite-Nation pour leur réunion mensuelle se tenant le deuxième mercredi de chaque mois jusqu’en décembre 2019 et pour leur assemblée générale annuelle du 15 septembre 2019 de 10h à midi.

Adoptée à l’unanimité.

1. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
2. **LOISIRS ET CULTURE**

**Rapport écrit du responsable de la bibliothèque et du centre communautaire**

M. Aimé Morin, responsable de la bibliothèque et du centre communautaire, dépose son rapport d’activités au conseil municipal pour les mois de juillet et août.

1. **DIVERS**
2. **CERTIFICAT DE CRÉDIT**

**Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je soussignée, Chloé Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d’office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Me Chloé Gagnon, secrétaire-trésorière

et directrice générale

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
2. **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2018-12#20**

Tous les sujets à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que la présente séance soit levée à 21h10.

Adoptée à l’unanimité.

|  |  |
| --- | --- |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Me Chloé Gagnon,  Directrice générale et  secrétaire-trésorière | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  François Gauthier,  Maire |